

Arrêté du 23 juin 2010 modifiant l'arrêté du 2 février 2009 portant désignation des membres du jury chargé de procéder à l'examen d'aptitude à la profession de mandataire judiciaire
NOR : JUSC1014203A

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le titre Ier du livre VIII du code de commerce, notamment ses articles L. 811-5, R. 811-19, R. 811-20 et R. 812-11 ;

Vu l'arrêté du 2 février 2009 portant désignation des membres du jury chargé de procéder à l'examen d'aptitude à la profession de mandataire judiciaire ;

ARRÊTE

Article 1

Est désignée en qualité de membre titulaire du jury chargé de procéder à l'examen d'aptitude à la profession de mandataire judiciaire :

Mme VALAY-BRIERE (Sophie), conseillère à la cour d'appel de Douai, en remplacement de M. ROSSI (Patrick).

Article 2

Est désignée en qualité de membre titulaire du jury chargé des épreuves d'admissibilité à caractère théorique de l'examen d'aptitude à la profession de mandataire judiciaire prévues au V de l'article 108 du décret n°2004-518 du 10 juin 2004 :

Mme VALAY-BRIERE (Sophie), conseillère à la cour d'appel de Douai, en remplacement de M. ROSSI (Patrick).

Article 3

Le directeur des affaires civiles et du sceau est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait à Paris, le 23 juin 2010

Pour la ministre d'État, garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés,
et par délégation,
Le directeur des affaires civiles et du sceau

Laurent VALLEE